

## TERMES DE REFERENCE

### CONSULTANT(E) NATIONAL(E) EVALUATION FINALE DU PROJET

#### « RENFORCEMENT DE L'ECOSYSTEME ENTREPRENEURIAL DANS LE SUD TUNISIEN »

(Gouvernorats de Médenine, Tataouine, Tozeur et Kebili).

<b>Lieu :</b>	Gouvernorat de Médenin, Tataouine, Tozeur et Kebili avec une présence occasionnelle au bureau du PNUD à Tunis
<b>Type de contrat :</b>	Individual Contract
<b>Langues requises :</b>	Français
<b>Date de début de mission :</b>	25/09/2017
<b>Nombre de jours :</b>	20 jours

#### **I. CONTEXTE GENERAL :**

La révolution du 14 janvier 2011 a été à l'origine d'une instabilité de la situation économique, politique et sociale en Tunisie et a amené les Tunisiens à renégocier leur contrat social, ce qui a abouti à une nouvelle constitution en janvier 2014.

Bien que les progrès soient évidents sur le plan politique, la performance économique a été moins notable. Le taux de croissance n'a pas dépassé les 1,68 % en moyenne par an depuis la révolution (pic de 4% en 2012 et stagnation autour de 1% en 2015 et 2016 avec un léger signe de reprise au premier trimestre de 2017 (2,1%). Les disparités régionales continuent de représenter un défi majeur pour les décideurs, et le Sud de la Tunisie reste une des régions la plus défavorisées.

Soucieux d'aider à relever ces nouveaux défis, le PNUD a répondu en soutenant la transition démocratique dans un certain nombre de régions y compris les gouvernorats de Medenine et Tataouine à travers les projets d' « Appui au relèvement économique, à la cohésion sociale et développement du secteur privé pour une croissance inclusive en Tunisie (2012-2013) », et « Création accélérée d'emploi et appui à l'entrepreneuriat (2014-2015) ». Au cours de ces deux projets, le PNUD a réussi à établir des partenariats solides avec les autorités régionales et locales, les institutions publiques et la société civile.

Bien que beaucoup ait été fait, la région du Sud a encore besoin d'interventions fortes en vue d'activer l'accélération de la création d'emplois et de l'entrepreneuriat. De telles interventions sont d'autant plus importantes pour ces régions qu'elles sont toujours touchées par les conséquences du conflit libyen et qu'elles forment une zone de transit pour la contrebande et le commerce illicite, facteur d'instabilité dans la région. Le projet de « Renforcement de l'écosystème entrepreneurial dans le sud tunisien (REES) », objet de cette évaluation finale, a été lancé en 2016 et capitalise sur les réalisations et les leçons apprises des deux projets précités qui ont été également réalisés dans le Sud de la Tunisie. REES vise à intervenir rapidement dans des régions parmi les plus vulnérables de la Tunisie, notamment dans les gouvernorats de Médenine, Tataouine, Tozeur et Kebili afin de s'adresser à la problématique pressente de la création de l'emploi, mais aussi de répondre aux opportunités économiques existantes et les potentialités avérées des régions cibles, par le biais de la promotion de l'investissement privé et de l'entrepreneuriat. Il vise ainsi à consolider la réponse à l'urgence de la situation de chômage qui prévaut en Tunisie à travers l'exploitation des réseaux établis dans le cadre des initiatives précédentes dans la région d'intervention.

Plus concrètement, le projet s'est assigné les objectifs suivants :

- i) **une analyse approfondie et l'identification des créneaux d'investissement porteurs**, notamment au sein du tissu des PME, comme des petites et très petites entreprises ;
- ii) **un renforcement des capacités des acteurs clefs en appui au développement des entreprises et au financement ainsi qu'une amélioration de la coordination entre eux**, tels que l'Office de Développement de Sud (ODS), l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI) à travers ses bureaux « Espace Entreprendre » et ses unités de promotion de la micro-entreprise au sein des BETI (Bureaux de l'emploi et du travail indépendant) et la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) ;
- iii) la mobilisation des institutions financières et les fonds d'investissement pour **améliorer l'accès à des mécanismes de financement et un effet de levier au profit des TPE/PE et des PME** de la région ;
- iv) **un soutien technique et financier donné à, au moins, 40 jeunes entrepreneurs** (10 pour chaque gouvernorat) pour démarrer/développer leurs projets ;
- v) **une sensibilisation et mobilisation** des jeunes, avec un renforcement spécifique - en amont et en aval- des capacités techniques et des compétences de vie des femmes, et des partenaires locaux pour la promotion de la culture entrepreneuriale et les possibilités d'emploi dans le secteur privé ;
- vi) **un renforcement des mécanismes de coordination** entre le secteur académique (universités & institutions de formation professionnelle), le secteur privé (les entreprises et les organisations professionnelles, tels l'UTICA, l'UTAP, la CNFCE et autres), les institutions financières, les administrations sectorielles concernées, et les municipalités ;
- vii) un système d'évaluation, documentation des leçons apprises, et une planification pour **l'intégration de la promotion de l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes au centre des priorités du processus de Développement Local**.

REES vise à contribuer également à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et en particulier le SDG 8 : « **Promouvoir une croissance économique inclusive et durable, l'emploi et le travail décent pour tous** » dans les régions du sud. Une expérience qui pourrait être dupliquée et transmise aux autres régions.

#### **Effets attendus du projet :**

**Effet 1.** Les structures d'appui au développement des entreprises (c.à.d. Espace Entreprendre, ODS et autres) et les institutions financières (BTS et autres) dans les gouvernorats cibles sont mieux outillés, renforcent leur coordination et maîtrisent le tissu économique des PME afin d'améliorer l'appui aux jeunes entrepreneurs et facilitent l'accès à leurs services.

**Effet 2.** Au moins 40 projets de jeunes entrepreneurs sont soutenus, pour leur développement, à travers l'appui technique des bureaux d'Espace Entreprendre et de l'ODS et l'appui financier du PNUD, de la BTS avec l'implication de fonds d'investissement, en vue de générer de l'emploi et de renforcer l'écosystème des PME dans les gouvernorats cibles.

**Effet 3.** Les leçons apprises et bonnes pratiques sont documentées afin d'alimenter des stratégies de mise à l'échelle pour le développement de dispositifs et plans locaux de promotion de l'entrepreneuriat et l'emploi.

Le projet est mis en œuvre en partenariat avec l'Office de Développement de Sud (l'ODS), l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI) et la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS), et est financé par le gouvernement japonais à hauteur de 1, 938,400 USD avec la durée d'exécution initiale de Mars 2016 à Mars 2017. En Février 2017, compte tenu de délais d'exécution liés à (i) la situation sécuritaire dans la région d'intervention, (ii) l'instabilité politique qui ralentit le travail avec les partenaires nationaux, et (iii) le décès soudain du vis-à-vis du projet au sein de l'ODS, REES a demandé une extension de sa durée d'exécution jusqu'au 17 septembre 2017 au Gouvernement du Japon, laquelle a été reçue favorablement.

## **I. OBJET DE L'ÉVALUATION**

- Dégager les leçons apprises et les bonnes pratiques pour une extension éventuelle ou une duplication de la démarche et des actions du projet dans d'autres régions du pays ;
- Fournir des constats et des recommandations de nature à favoriser le partage d'expériences et la capitalisation des bonnes pratiques ;
- Etudier/confirmer la pertinence des méthodologies adoptées au cours de l'exécution du projet ;

- Alimenter la conception d'un nouveau projet dans le domaine similaire, et /ou informer les projets actuellement en cours pour des corrections/modifications nécessaires.

## II. PORTEE DE L'ÉVALUATION

La portée de cette évaluation se situe à 3 niveaux :

- Analyser l'exécution du projet pour en apprécier la pertinence et l'efficacité de l'utilisation des ressources en référence aux résultats attendus et aux plans de travail annuels du projet, ainsi que d'évaluer la durabilité des résultats acquis, et analyser l'impact de ce projet à moyen et à long terme;
- Dégager les leçons apprises pour une duplication éventuelle de la démarche et des actions du projet dans d'autres régions du pays ;
- Générer des enseignements pour le partage de l'expérience et la capitalisation des bonnes pratiques.

## III. QUESTIONS DE L'ÉVALUATION, NIVEAUX D'ANALYSE ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les questions d'évaluation définissent les informations qui doivent être collectées au cours de la mission d'évaluation :

Les questions sont regroupées selon les objectifs attendus de l'évaluation.

### Conception :

#### Pertinence :

- Mesure dans laquelle les objectifs d'une intervention de développement correspondent aux besoins et aux intérêts des populations et du pays dans un contexte de transition.

### Procédure :

#### Efficacité :

- Mesure dans laquelle les ressources/intrants (fonds, temps, ressources humaines, etc.) ont conduit à des réalisations.
- L'appropriation de la procédure : L'exercice efficace du leadership par les partenaires nationaux / locaux du pays dans les interventions de développement.
- La stratégie de partenariat du PNUD a-t-elle été appropriée et efficace ?

### Résultats :

#### Efficacité :

- Mesure dans laquelle les objectifs de l'intervention de développement ont été atteints.
- Le projet est efficace dans l'obtention de résultats souhaités / prévus ?
- Quels facteurs ont contribué à atteindre ou ne pas atteindre les effets escomptés ?
- Quelle est l'efficacité des stratégies des outils utilisés dans la mise en œuvre du projet ?
- Dans quelle mesure le projet et les résultats obtenus ont-ils répondu aux besoins identifiés
- Est-ce que les résultats réels ou attendus justifient les coûts engagés ? Les ressources ont-elles été efficacement utilisées?

#### Durabilité

- Probabilité que les avantages et acquis du projet se maintiennent à long terme.
- Quelle est la probabilité de continuation et la durabilité des résultats et des avantages du projet après l'achèvement du projet ?
- Quels sont les facteurs clés qui nécessitent une attention afin d'améliorer les perspectives de viabilité des résultats du projet et le potentiel de reproduction de l'approche ?
- Quelles sont les recommandations pour un soutien similaire à l'avenir ?

## Impact

- Mesure dans laquelle les résultats du projet a été la cause du changement survenus dans la vie de populations et les conditions du développement aux niveaux régional et national.

## IV. MÉTHODOLOGIE

L'évaluation utilisera les méthodes et les techniques correspondant aux besoins spécifiques d'informations, aux questions énoncées dans les TdR, à la disponibilité des ressources et aux priorités des acteurs.

Le/la consultant(e) doit analyser toutes les sources d'information pertinentes, tels que les rapports, les documents du projet, les rapports et tout autre document susceptible d'apporter des informations pour permettre d'émettre des jugements.

Le/la consultant (e) se doit également de réaliser des entretiens et des enquêtes ou d'utiliser tout autre outil quantitatif et/ou qualitatif qui s'avérerait utile pour recueillir des données pertinentes pour l'évaluation finale. L'équipe d'évaluation fera en sorte que les voix, les opinions et les informations données par les citoyens/participants ciblés par le projet soient prises en compte.

Les méthodes et les techniques à utiliser dans l'évaluation doivent être décrites en détail dans le rapport d'étude documentaire et dans le rapport final de l'évaluation. Au minimum, ces derniers présenteront des informations sur les instruments utilisés pour la collecte et l'analyse des données, qu'il s'agisse de documents, d'entretiens, de visites de terrain, de questionnaires ou de techniques participatives.

## V. CALENDRIER DU PROCESSUS D'ÉVALUATION

Activité	Durée	Date d'achèvement
Instructions aux évaluateurs	1 jour	3 jours après la signature de contrat
Etude sur dossier	3 jours	10 jours après la réunion initiale entre le PNUD (instructions aux évaluateurs)
Finalisation de l'élaboration et des méthodes d'évaluation et préparation du rapport initial détaillé	1 jour	14 jours après l'achèvement de l'étude sur
Mission d'évaluation interne (visites sur le terrain, entretiens, questionnaires)	5 jours	14 jours après la validation du rapport initiale détaillé
Préparation du projet de rapport	7 jours	14 jours après la mission interne
Réunion des parties prenantes et révision du projet de rapport (pour l'assurance qualité)	1 jour	10 jours après la préparation du projet de rapport
Incorporation des commentaires et finalisation du rapport d'évaluation	2 jours	5 jours après la réunion des parties prenantes

## VI. LIVRABLES DE L'ÉVALUATION

Le/la consultant(e) national(e) est chargé(e) de soumettre au minimum les livrables suivants au commissaire et au directeur de l'évaluation

- **Un rapport initial d'évaluation** doit être préparé par l'évaluateur avant d'entrer dans l'exercice de collecte de données d'évaluation. Il doit détailler la compréhension de l'évaluateur par rapport aux éléments qui sont évalués et pour quelle raison ils sont évalués, en indiquant comment chaque question de l'évaluation obtiendra une réponse à l'aide de : méthodes proposées, sources proposées de données et procédures de collecte des données.

Le rapport initial doit inclure un programme détaillé des tâches, activités et prestations, en désignant un membre de l'équipe qui aura la responsabilité de chaque tâche ou produit. Le rapport initial offre à l'équipe PNUD et aux évaluateurs une opportunité de vérifier qu'ils partagent la même compréhension au sujet de l'évaluation et également de clarifier tout malentendu au départ ;

Le rapport initial doit être soumis après que l'équipe d'évaluation ait reçu l'ensemble de la documentation sur le projet. Il sera établi conformément au format spécifié en **annexe 1**.

- **Projet de rapport d'évaluation.** Le projet de rapport d'évaluation doit être soumis après que l'équipe d'évaluation ait achevé les visites de terrain. Il sera établi conformément au format spécifié en **annexe 2**.
- **Rapport d'évaluation final.** Le rapport qui sera structuré de la même manière que le projet de rapport d'évaluation sera soumis suivant la réception du projet de rapport final commenté.

## VII. ÉTHIQUE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation finale du programme conjoint doit être réalisée selon les principes éthiques et les normes définis par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE).

- **Anonymat et confidentialité.** L'évaluation doit respecter les droits des personnes qui fournissent des informations, en garantissant leur anonymat et la confidentialité.
- **Responsabilité.** Le rapport doit faire état de tous les conflits ou divergences d'opinion ayant pu se manifester entre le consultant et les dirigeants du projet concernant les conclusions et/ou recommandations de l'évaluation. L'ensemble de l'équipe doit confirmer les résultats présentés, les éventuels désaccords devant être indiqués.
- **Intégrité.** L'évaluateur se devra de mettre en évidence les questions qui ne sont pas expressément mentionnées dans les TdR, afin d'obtenir une analyse plus complète du programme.
- **Indépendance.** Le consultant doit veiller à rester indépendant vis - à - vis du programme examiné, et il ne devra pas être associé à sa gestion ou à quelque élément de celle - ci.
- **Incidents.** Si des problèmes surviennent au cours du travail de terrain, ou à tout autre moment de l'évaluation, ils doivent être immédiatement signalés à l'équipe du projet. Si cela n'est pas fait, l'existence de tels problèmes ne pourra en aucun cas être utilisée pour justifier l'impossibilité d'obtenir les résultats prévus par le PNUD dans les présents termes de référence.
- **Validation de l'information.** Le consultant se doit de garantir l'exactitude des informations recueillies lors de la préparation des rapports et sera responsable de l'information présentée dans le rapport final
- **Propriété intellectuelle.** En utilisant les différentes sources d'information, le consultant se doit de respecter les droits de propriété intellectuelle des institutions et des communautés examinées.

## VIII. ROLES ET RESPONSABILITÉS DANS LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION

L'évaluation finale du projet sera réalisée par 3 principaux acteurs :

1. Le **Programme du PNUD (sous la tutelle du bureau du Représentant Résident et de son adjoint)**, en tant que commanditaire de l'évaluation finale,
2. Le **Conseiller Technique Principal du projet**, en tant qu'administrateur de l'évaluation,
3. Le **Chargé de Suivi-Evaluation**, en tant que responsable du briefing/débriefing des évaluateurs et de l'assurance qualité des livrables de l'évaluation.
4. **Le/la consultant(e) d'évaluation** réalisera l'évaluation finale du projet en respectant les dispositions contractuelles, les indications des TdR et les normes et directives éthiques du PNUD /SNU. Cela implique d'élaborer une matrice d'évaluation dans le rapport initial, de rédiger des projets de rapport, d'informer le commanditaire de l'évaluation et les différents acteurs de l'avancement de l'évaluation et des principales conclusions et recommandations, selon les besoins.

## IX. DUREE ET REMUNERATION DE LA CONSULTATION :

Cette mission de 20 jours-homme à réaliser au cours de la période allant du 25 Septembre au 5 Décembre 2017, devra se dérouler selon le planning à déterminer d'un commun accord.

Le/la consultant(e) qualifié(e) sera rémunéré(e) selon le planning suivant :

- 100% à la validation du rapport final de l'évaluation.

et sous réserve d'avoir accompli de façon satisfaisante l'ensemble des tâches qui lui incombent durant la période.

## X. QUALIFICATION DU / DE LA CONSULTANT(E)

**Le/la consultant(e) national(e) doit :**

### **Education / formation :**

- Avoir au moins une maîtrise en sciences sociales, économie, planification, statistiques ou domaines similaires avec des connaissances en gestion axée sur les résultats et en suivi évaluation, et avoir :

### **Expérience professionnelle**

- L'évaluateur devrait avoir au moins 5 ans d'expertise reconnue dans le domaine de la gestion et de la conduite d'évaluations, de dispositif de suivi-évaluation des indicateurs de performances des projets, de la recherche ou de la révision de projets similaires, ainsi que de l'expérience comme rédacteur principal de rapport d'évaluation.
- Une expérience prouvée dans les questions de développement régional et d'emploi pour les jeunes et des approches orientées vers les résultats et basées sur le genre et les droits humains, justifiée par au moins trois missions référence en évaluation.
- Une expérience dans des travaux en lien avec le développement régional, le relèvement économique et les travaux d'évaluation dans le sud de la Tunisie serait un atout.
- Une bonne compréhension et connaissance du système des Nations Unies et de ses outils de planification et de programmation.
- Des capacités prouvées en communication et capacité rédactionnelle en français et une connaissance pratique de l'utilisation de l'outil informatique (Word, Excel, etc.).
- Maîtrise de la langue française et bonne connaissance de l'anglais (l'arabe est un avantage).

## XI. CRITERES DE SELECTION :

Les offres seront évaluées sur la base de la méthode de notation pondérée. L'attribution du contrat devrait être faite en fonction de l'évaluation des offres déterminée comme suit:

- a) Conformité aux critères et qualifications requises / acceptabilité
- b) Obtention du meilleur score sur un ensemble prédéterminé de pondération des critères techniques et financiers spécifiques.  
Poids des critères techniques: 70%  
Poids des critères financiers : 30%

Seuls les candidats ayant obtenu un minimum de 70 points serait considéré pour l'évaluation financière :

**Poids des critères techniques : 70%**

**Poids des critères financiers : 30%**

<i>Critères</i>	<i>Poids</i>	<i>Point maxi</i>
<i>Techniques</i>		
<b>Critère A</b> : Au moins, 5 années d'expériences pertinentes dans les domaines de la gestion et de la conduite d'évaluations	40%	40
• 5 années.....15 points		
• Plus de 5 années et inférieur à 10 années.....25 points		
• Plus de 10 années et inférieur à 15 années.....35 points		
• 15 années et plus.....40 points		
<b>Critère B</b> : Expérience dans les domaines de développement régional et d'emploi pour	25%	25

les jeunes justifiée avec, au moins, trois missions de référence		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 références.....15 points</li> <li>• Plus de 3 références et moins de 7 références.....20 points</li> <li>• 7 références et plus.....25 points</li> </ul>		
<b>Critère C</b> : Expérience dans des travaux en lien avec le développement régional, le relèvement économique et les travaux d'évaluation dans le sud de la Tunisie serait un atout <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 référence.....5 points</li> <li>• 2 références et plus.....10 points</li> </ul>	10%	10
<b>Critère D</b> : Une expérience de travail avec le système de Nations Unies.... 5 points	5%	5
<b>Critère E : Méthodologie proposée pour la mise en œuvre de la mission</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation d'une méthodologie moyennement satisfaisante.....5 points</li> <li>• Présentation d'une méthodologie satisfaisante.....10 points</li> <li>• Présentation d'une méthodologie très satisfaisante.....20 points</li> </ul>	20%	20
<b>Financier</b>	30%	
<b>Score Total</b> (Score Technique *0.7 + Score Financier * 0.3)		

## **XII. DOSSIER DE CANDIDATURE :**

Les dossiers de candidature devront être constitués des pièces suivantes :

- Le curriculum vitae ;
- Copies des attestations, des diplômes et des attestations de travail.
- Une lettre de motivation ;
- La méthodologie proposée pour la mission, avec un document d'au moins deux pages ;
- Une offre financière détaillée et exprimée en Dinars tunisiens. Elle doit inclure le montant des honoraires demandés pour la réalisation des prestations et livrables mentionnés ;

Les frais de mission se rapportant aux déplacements et à l'hébergement pendant les missions de terrain (14 jours), devront être inclus (séparément) dans l'offre financière

Modèle d'offre financière

<b>Eléments</b>	<b>Prix U HT en TND</b>	<b>Nombre de jour</b>	<b>Total HT en TND</b>
Honoraires :		20 jours	
Transport de Tunis au Sud		14 jours	
Hébergement en PC		14 jours	
Total			

## **XIII. ANNEXES AUX TERMES DE REFERENCE :**

### **a. Documents minimum à consulter : ces documents seront transmis au consultant chargé de réaliser l'évaluation et seront à exploiter pour le rapport initial**

- Stratégie de Transition Tunisie 2011-2014 – Nations Unies
- Document de Programme de Pays (CPD) crc-2019
- Document du projet « Renforcement de l'écosystème entrepreneurial dans le sud tunisien » intégrant son cadre de résultats et de ressources
- Rapports de suivi semestriels et annuels
- Plans de travail annuels du projet
- Rapport et documents produits dans la mise en œuvre des activités du projet ;
- Accords de subvention (MoU)
- Informations financières

### **b. Format requis pour le rapport d'évaluation :**

#### **ANNEXE1 : RAPPORT INITIAL D'EVALUATION**

Le rapport initial, de 10 à 15 pages, proposera des méthodes, des sources et des procédures à utiliser pour la collecte des données. Il comprendra également une proposition de calendrier pour les activités et la soumission des livrables. Le rapport d'étude documentaire proposera des premières pistes de réflexion sur le programme conjoint. Ce rapport constituera la première base sur laquelle le/la consultant(e) et les responsables de l'évaluation s'entendront. Il sera structuré comme suit :

1. Introduction
2. Contexte de l'évaluation : objectifs et approche générale
3. Identification des principaux éléments et dimensions de l'analyse et des éventuels domaines de recherche
4. Principales réussites du programme conjoint en termes techniques et financiers
5. Méthodologie pour la compilation et l'analyse de l'information
6. Critères pour définir le programme de la mission, y compris les « visites de terrain »

## **ANNEXE 2 : PROJET DE RAPPORT FINAL**

Le projet de rapport final sera structuré de la même manière que le rapport final (annexe 3 ci-dessous), sauf qu'il est souhaité que le projet de rapport final contienne une matrice d'évaluation (Annexe 4).

## **ANNEXE 3 : RAPPORT FINAL D'ÉVALUATION**

Le rapport final, de 20 à 30 pages, contiendra un résumé analytique d'au maximum 2 pages présentant une brève description du projet, de son contexte et de la situation actuelle, de l'objectif de l'évaluation, de sa méthodologie et de ses principaux résultats, conclusions et recommandations. Le rapport final à envoyer au PNUD, sera structuré comme suit :

### **Page de couverture**

Y compris le titre du projet, la fenêtre thématique, la date du rapport, le(s) nom(s) du/des évaluateurs.

### **Table de matières**

Y compris un page de référence pour chaque chapitre et annexe.

### **Liste d'abréviations**

### **Résumé Exécutif**

Pas plus de deux pages. Résumez les éléments substantifs du rapport, tout en faisant une brève description du programme, ainsi que du but et des objectifs de cette évaluation, de la méthode d'approche, des constatations clefs et des conclusions, des recommandations principales.

### **1. Introduction**

Expliquez pourquoi l'évaluation est conduite, y compris le contenu suivant :

#### **Objectif, Buts et Méthodologie de l'Évaluation :**

Objectif et but de l'évaluation, les méthodes utilisées (ainsi que les critères de l'évaluation, et la portée), les contraintes et les limites de l'étude conduite.

#### **Description de l'intervention**

Fournissez suffisamment de détails sur le programme conjoint afin que le lecteur puisse aisément comprendre l'analyse faite dans le chapitre suivant.

#### **Contexte**

Social, politique, économique, institutionnel, facteur qui affectent le projet.

#### **Description du projet**

Titre, calendrier, logique d'intervention, objectifs, produits/réalisations escomptés, portée de l'intervention, ressources totales, emplacement géographique, etc.)

### **2. Niveaux d'analyse**

Cette section devrait être basée sur des faits, guidée par les critères et questions de l'évaluation.

#### **Conception | Pertinence**

Incluez une description du concept initial et des révisions ultérieures, ainsi que toutes informations pertinentes sensées aider le lecteur à comprendre clairement l'analyse faite. Examinez la pertinence de la conception et traitez toutes les questions de l'évaluation.

**Processus | Efficacité, Appropriation**

Incluez une description des modalités de mise en œuvre, d'appropriation nationale dans le processus et toutes informations pertinentes permettant de comprendre aisément l'analyse faite.

**Résultats | Efficacité, Durabilité, Impact**

Fournissez un examen du niveau de réalisation des résultats de développement par rapport à ce qui était initialement prévu. Montrez la progression de la mise en œuvre dans une juste mesure ainsi qu'une analyse de la chaîne des résultats (organisé par réalisation, et constatations distinctives sur l'achèvement des activités et des produits issus des réalisations). Si certaines partie de cette analyse ne sont pas incluses, expliquez pourquoi c'est le cas. En ce qui concerne la durabilité, veuillez mentionner la disponibilité de ressources financières, et des exemples ou des preuves de reproductibilité et d'élargissement du projet. Quant à l'impact, veuillez élaborer dans quelle mesure le projet a été la cause du changement survenus dans la vie de populations et les conditions du développement aux niveaux régional et national. Traitez toutes les questions de l'évaluation.

**3. Conclusions**

**4. Leçons apprises**

Définissez l'ampleur de chaque leçon ;

**5. Recommandations**

Priorisées, structurées et claires. L'ampleur et partenaires pertinents devraient être clairement définis pour chaque recommandation.

**6. Annexes**

**ANNEXE 4 : LA MATRICE D'ÉVALUATION**

La matrice d'évaluation est un outil que le PNUD suggère à l'évaluateur d'inclure dans le rapport initial comme carte et référence pour planifier et conduire une évaluation. Elle sert également d'outil utile pour résumer et présenter visuellement l'élaboration et la méthodologie de l'évaluation pour les discussions avec les parties prenantes. Elle détaille les questions de l'évaluation auxquelles l'évaluation va répondre, les sources de données, la collecte des données, les outils d'analyse ou les méthodes appropriées pour chaque source de données, ainsi que la norme ou la mesure par l'intermédiaire de laquelle chaque question sera évaluée. (Voir tableau A.)

<b>Tableau A . Exemple de matrice d'évaluation</b>						
Critères d'évaluation appropriés	Questions clés	Sous questions spécifiques	Sources de données	Méthodes / Outils de collecte des données	Indicateurs / Norme de réussite	Méthodes pour analyser les données


#### **ANNEXE 5 : LE CODE DE CONDUITE**

Chaque membre de l'équipe d'évaluation doit lire attentivement, comprendre et signer le « Code pour les évaluateurs dans le système des NU », qui est disponible en pièce jointe dans le rapport d'évaluation.